

Les Forbannis

ANCIEN CHATEAU SEIGNEURIAL DE

CORNEVILLE-SUR-RISLE (Eure)

PAR G. POSTEL

Extrait de LA NORMANDIE, Historique, Archéologique, Littéraire, etc.



SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Imprimerie E. LECOURT

Rue Pierre-Cornille, 48

1908

LE CHATEAU DES FORBANNIS

A CORNEVILLE - SUR - RISLE (Eure)

Le *Château des Forbannis* était situé au hameau des Ruelles, au milieu des prairies qui étaient anciennement des marais.

L'emplacement de ce château était de forme irrégulière et entouré de fossés larges et profonds qui communiquaient avec les rivières. Sur ces fossés, toujours remplis d'eau, existaient, paraît-il, plusieurs moulins à blé. Cette enceinte était placée dans une prairie qui était elle-même entourée de rivières des quatre côtés et dont l'une porte encore le nom de *rivière du Parc* (1). Malgré sa situation au milieu des rivières, qui constituaient sa meilleure défense, celles-ci auraient été illusoire dans les temps de sécheresse si l'on n'avait remédié à cet inconvénient en établissant un barrage en pierres dont on voit encore les traces entre le *moulin de la Foulerie*, — à présent la filature, — et le *moulin du Pré*, situé en aval, pour faire refluer les eaux de la Risle dans les rivières et les fossés qui circonscrivaient l'emplacement de ce château-fort. On avait profité de ce barrage pour établir un moulin à l'une des extrémités. Ce barrage fut le sujet de plusieurs procès entre les propriétaires du château ou ses représentants et les abbesses de Préaux qui possédaient le moulin

(1) Le bras de la Risle navigable se nommait la *rivière aux échaudes*. Il existe dans les dépendances des Forbannis un emplacement imparfaitement remblayé et qui était probablement un bassin où s'arrêtaient ces longues barques plates connues sous le nom d'*échaudes* ou *voitures à eau*. Ces véhicules portaient ordinairement de deux à trois mille kilos.

du Pré. Les seigneurs des Forbannis cédèrent enfin aux religieuses de Préaux, au XIII^e siècle, la mare située au-dessus du moulin du Pré, ce qui semble indiquer suffisamment qu'après la réunion du duché de Normandie au royaume de France, ce château n'avait plus qu'une importance très secondaire.

A présent, lorsqu'on regarde avec attention le château des Forbannis, il est facile de constater par les épaisses murailles encore visibles et qui ont résisté à la pioche des démolisseurs, qu'il n'avait éprouvé aucun remaniement appréciable depuis sa construction. De même que presque tous les châteaux-forts du XI^e siècle, celui-ci consistait en un donjon trapézoïde de moyenne grandeur. On voit encore les traces d'autres constructions (1) qui étaient apparemment des bâtiments de service. Le pont-levis était situé à peu de distance du château et protégé par une construction en maçonnerie. Ce château-fort ressemblait ainsi à tant d'autres édifiés au Moyen-Age, mais il présentait cet avantage qu'étant difficilement abordable à cause des rivières qui l'entouraient de toutes parts il était un refuge très sûr dans les temps de troubles.

Pendant la période féodale, les seigneurs ne vivaient que de brigandages et exerçaient un pouvoir tyrannique sur le peuple. Le château des Forbannis, situé près des cours d'eau à l'intersection du chemin qui suivait le milieu de la vallée et de celui du Vieux-Brasseur qui reliait le Roumois avec le Lieuvin, était bien placé sous ce rapport, puisque des échauquettes le guetteur pouvait exercer une surveillance très active sur les transports qui s'opéraient par terre ou par eau et les signaler au seigneur qui rançonnait impitoyablement les entrepreneurs de ces transports comme les pauvres voyageurs, en exigeant, selon l'usage, soit une quantité de marchandise, soit une somme en numéraire.

Si l'origine de ce château-fort nous est inconnue nous possédons néanmoins quelques indications qui permettent d'en faire remonter la fondation à une époque très reculée.

(1) Le donjon, situé à l'Est-Nord-Est, mesure 25 mètres de long sur 12 de large. Le pont-levis s'ouvrait vers le Levant. Au Sud-Ouest, on voit les vestiges d'une tour d'encoligoure, près de l'abreuvoir, situé lui-même à l'Ouest.

En effet, lorsqu'on a confectionné le chemin de la gare qui en traverse l'emplacement, on a trouvé des substructions en grosses pierres qui indiqueraient selon M. de Caumont une origine mérovingienne.

Une autre preuve viendrait encore corroborer cette attribution. J'ai vu chez un antiquaire (qui habitait il y a quelques années la région) une pierre sculptée de cette époque et qu'on avait trouvée auprès de ce château, d'où elle provenait sans doute.

On sait du reste que la plupart des châteaux-forts du Moyen-Age furent élevés sur des emplacements romains ou mérovingiens. Il ne paraît donc pas douteux que le château des Forbannis ait aussi remplacé une très antique construction.

Si nous ne pouvons fixer exactement la date de la fondation du château des Forbannis, berceau des seigneurs de la paroisse, on peut conjecturer, en s'appuyant sur les documents historiques, qu'il fut bâti — ou plutôt rebâti — vers le milieu du XI^e siècle par *Geoffroy de Corneville*. Raoul de Corneville, probablement fils de Geoffroy, paraît avoir épousé l'une des sœurs de Galeran, de Pont-Audemer.

Dans le mur de l'église paroissiale, près l'autel de la Vierge, on voyait encore, il y a quelques années, une voûte en plein cintre sous laquelle était placé un cercueil en pierre qu'un archéologue a considéré comme étant du XI^e ou XII^e siècle et qui renfermait, selon la légende, les restes de la « Dame de Corneville », donatrice des *communaux* des trois paroisses : Corneville, Appeville et Condé.

Ce tombeau a été refait en 1883 dans le style roman secondaire.

« Les tombeaux apparents, dit M. de Caumont, n'appartenaient » qu'à des notabilités de l'époque à laquelle ils furent érigés ».

La personne inhumée en ce lieu et qu'on nomme la « dame de Corneville, » était donc d'un rang distingué et de haut parentage ; et nous croyons que c'est la sœur du sire de Pont-Audemer qui repose en ce lieu.

Selon une tradition locale ayant cours dans les trois paroisses, « la dame de Corneville » avait un fils qui faisait son désespoir et qui

l'aurait menacée de danser sur sa tombe. Selon ses dernières volontés, elle aurait été inhumée dans la muraille pour empêcher son fils de commettre cette profanation.

Au Moyen-Age, ces sortes de sacrilèges étaient très ordinaires, et un pape voulut y mettre empêchement ; mais ses exhortations ne produisirent aucun effet.

Dans un synode tenu à Pont-Audemer, et présidé par Odon Rigault, archevêque de Rouen, il fut défendu de danser dans les églises, les cimetières et autres lieux saints ; mais ce *canon* ne produisit pas d'autre effet, puisque plusieurs siècles après nous voyons le peuple suivre toujours les mêmes errements.

Ce qui donne beaucoup de poids à la supposition que nous avons émise, à savoir : que ce serait la sœur de Galeran qui reposerait en ce lieu, c'est que les hoirs des seigneurs de Corneville réclamèrent ces biens.

Jehan Poisson, seigneur de Condé et parent des anciens seigneurs de Corneville, revendiquait ces biens, ainsi que le prouve un titre de la fin du *xvi^e* siècle, possédé par les archives municipales.

Les habitants des trois paroisses auraient assurément perdu ce procès, sans l'appui des dignitaires de l'abbaye de Corneville, qui s'approprièrent le plus clair du revenu de ces biens (1).

Dans un titre de déclaration de biens, fait à Rouen le 13 juin 1429 — que possèdent aussi les archives communales — et vidimé à plusieurs époques par les notaires garde-notes du roi, les délégués des trois paroisses déclarent qu'ils possèdent des communaux, à charge de faire dire, selon un usage très ancien, des prières et messes et célébrer des services pour le repos de l'âme de la défunte donatrice de ces communaux.

Ce titre atteste évidemment que les délégués des trois paroisses ignoraient le nom de « la dame de Corneville, » et prouve surabondamment l'ancienneté de cette donation.

Nous ne pouvons parler des prairies communales ou basses-

(1) Ces prairies communales étaient très avantageuses aux religieux de Corneville qui faisaient en grand l'élevage du bétail.

communes, dont il vient d'être question, sans dire un mot des bruyères communales appelées les hautes-communes ou *bruyères d'Iclon*, et qui auraient une autre origine.

Ces biens paraissent avoir été distraits du fief de *la Massue*, situé sur les confins de Corneville et de Fourmetot, et que Mathilde, épouse de Gislebert de Corneville, aurait eu en apanage. Cette personne était, selon les apparences, la fille ou la sœur du seigneur d'Iclon-Fourmetot, et c'est ainsi que Robert de Fourmetot aurait été le neveu de Gislebert. Ces biens que la paroisse aurait reçus de la dame étaient donc nommés les *communaux d'Iclon* en souvenir de leur donatrice.

A la fin du XVIII^e siècle, Claude Carel de Thibouville, seigneur de la Massue Corneville, voulut s'emparer par force des hauts-communaux ; mais il dut renoncer à ce projet, par suite de la ténacité des habitants de la paroisse. Ce fut la dernière tentative des seigneurs de l'ancien régime pour usurper les communaux de Corneville.

Gislebert, que nous considérons comme le fils de Raoul de Corneville, était donc, par sa mère, neveu de Galeran et aussi de Hugues de Montfort.

Ce grand seigneur se rendit célèbre par la fondation de l'abbaye de Corneville, en 1143, qu'il dota richement en la gratifiant des trois paroisses : Cauverville, Colletot et Valletot (qu'il avait reçues de sa mère) et, particulièrement, en instituant les Religieux *seigneurs* de Corneville. C'est apparemment du temps de Gislebert et à l'occasion de la visite de Hugues d'Amiens (qui vint à Corneville le 13 septembre 1147, élever le prieuré au rang d'abbaye et dédier l'église en l'honneur de la Vierge), qu'on restaura l'église paroissiale, naguère sous le vocable de Saint-Sébastien. La tour romane paraît de cette époque, ainsi que le beau portail occidental refait dans le style roman secondaire usité à ce moment (1).

(1) Il existait autrefois auprès de la tour dont nous venons de parler une construction qui n'était autre que la première chapelle des moines. Elle fut détruite vraisemblablement lors de l'incendie de l'église, le 8 août 1288. Plus tard, les religieux en firent bâtir une autre à l'extrémité du chœur de l'église paroissiale.

Gislebert avait aussi donné à la léproserie de Saint-Gillès, fondée en 1135 par son oncle Galéran, une rente sur le *moulin de la Foulerie*, situé auprès de son château. Gislebert termina ses jours vers 1180 (1).

De son mariage avec Mathilde étaient nées deux filles. Eustachie épousa Robert de la Grande-Mare, seigneur de Saint-Opportune, et Crispine, sa sœur, Nicolas du Tanney, à Saint-Martin-Saint-Firmin. Les Tanney étaient d'une illustre famille. L'un des membres avait accompagné Guillaume à la conquête de l'Angleterre ; et un autre avait eu la garde du château de Cintray, placé sur les marches de la Normandie. On sait que ces charges étaient ordinairement tenues par des personnes expérimentées et dévouées à leur suzerain.

Les du Tanney possédèrent jusqu'à la fin du XIII^e siècle le château des Forbannis qui était le chef-moi d'un fief de haubert ou de chevalier, ce qui prouve l'importance de leurs biens à Corneville à cette époque.

Au commencement du XIV^e siècle, les Martel, seigneurs de la Poterie-Mathieu, avaient remplacé les du Tanney. Les Martel, représentant les Mathieu, anciens seigneurs de la Poterie, devaient le service féodal aux sires de Montfort. Ils furent par la suite assujettis aux mêmes obligations, ainsi que le constate un aveu rendu par l'un d'eux en 1376, et dans lequel on voit qu'ils devaient 40 jours de garde au château de Montfort.

Cet aveu fournit la preuve qu'une partie de cette importante forteresse avait échappé à la destruction opérée en 1204 par Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et qu'elle était encore en état de recevoir des garnisons. De même que les vassaux des autres fiefs appartenant aux Martel, ceux de Corneville étaient sans doute obligés d'aller se morfondre sur les vieilles fortifications de Montfort, ce qui devait être pour eux un très amusant passe-temps. Mais, comme dit Jean Chouart, *ex-apprenti moine chez les Carmes*, dans son poème en patois sur Pont-Audemer, en parlant des seigneurs du Moyen-Âge :

(1) Eustachie du Tanney, petite-fille de Gislebert, donna à l'abbaye du Bec, en 1217, une rente sur ce même moulin.

*Pis avaient-ï z'uen querelle ?
A s'vidait sur l'dos nos papas
Qu'allaient s'fere échignier la moëlle
D'la têt, des gambes et pis des bras
Pour tirer leuz maîtres d's arrias
Su métier-là n'leuz allait guère
Mais lé fallait iavait pas moyen
Tout cha c'h'lait-ï pas leuz faire
Ment le maître fait à s'en quien ? »*

Remarquons la plaisante, mais très bien fondée, observation de Jean Chouart : « Ce métier-là ne leur allait guère mais il le fallait, il n'y avait pas moyen ». Et du moment qu'il n'y avait pas moyen de s'en dispenser, nous voulons bien croire « que ce métier-là ne leur allait guère ». Puis, il ajoute irrévérencieusement : « tout ça c'était-il pas leur faire comme le maître fait à son chien ? ». Franchement, maître Jean Chouart n'avait pas une opinion fort avantageuse des seigneurs du bon vieux temps et employait parfois des comparaisons inconvenantes. Mais on sait qu'il y a assez longtemps que l'auteur composa ce poème, et que, de ce chef, il est très excusable d'avoir employé de triviales expressions.

Après la conquête de la Normandie par les Anglais, Henri V commença « par mettre en sa main » les terres nobles ou autres « que nous considérons, disait-il, comme notre propre chose ». Le roi se réservait de rendre ou de concéder à nouveau leurs biens et héritages à ceux qui lui prêteraient le serment de fidélité ou d'hommage (1417). De la sorte, le roi d'Angleterre s'affirmait le maître absolu des biens des vaincus.

Jehan Martel, fils de Jean, ne fut confirmé dans ses biens et héritages qu'en 1431, alors que tant d'autres seigneurs Normands avaient été maintenus ou étaient rentrés dans leurs possessions depuis longtemps. Cet acte indique parfaitement que les Martel étaient restés, malgré les événements, de « bons Français », et qu'ils ne se soumirent définitivement au monarque anglais qu'après avoir perdu tout espoir de l'autre côté.

Une dérivation de la Risle, qui se dirige sur Saint-Paul et qui limitait leurs propriétés, porte encore le nom significatif de *la*

Martel. C'est le seul souvenir encore vivant laissé après elle à Corneville par cette famille, qui a possédé le château des Forbannis pendant près de deux siècles.

Aucun fait particulier ne se rattache à ce château qui aura sans doute éprouvé les mêmes destinées que les autres châteaux-forts pendant les guerres qui désolèrent la région jusqu'au XVI^e siècle.

Pendant la guerre de Cent-Ans, le château des Forbannis, de même que tant d'autres, aura servi de refuge à ces bandes de Français insurgés contre la domination anglaise qui parcouraient le pays en ne vivant que de rapines. Le roi Henri V donna en décembre 1417, et plus tard en juin 1421, des ordres pour les anéantir. Ces révoltés contre l'autorité royale, et que Henri V qualifiait de *bandits*, étaient tout simplement de pauvres gens chassés de leurs domiciles par les Anglais, des proscrits ou des gentilshommes ruinés par la guerre et qui menaient une vie aventureuse, se réfugiant dans les châteaux-forts ou les forêts, et causant des dommages considérables aux Anglais qui ne purent jamais les détruire.

Pendant les guerres de Religion, le château aura encore servi de refuge à ces autres bandes armées appartenant au parti catholique ou protestant et qui parcouraient le pays en mettant tout à feu et à sang. Il y a de fortes présomptions pour que le château des Forbannis ait été saccagé, ou même en partie détruit, pendant ces guerres qui lui portèrent le coup funeste dont il ne devait point se relever.

Après la ruine du château des Forbannis, un personnage, qui possédait le fief de la Massue, prit le titre de seigneur de Corneville. Cette usurpation de titre se fit alors facilement, à cause des troubles des siècles précédents. Beaucoup de gens peu scrupuleux ont agi de même à cette époque. Les Religieux de Corneville, seigneurs de la paroisse, hésitèrent, probablement, à intenter un procès à ce sujet, les suites leur en paraissant très douteuses, à cause de la haute situation dudit seigneur, qui était conseiller du roi et maître des comptes de Normandie.

Deux traditions se rapportent au château des Forbannis. Selon la première, il communiquait d'un côté par des souterrains avec

Pont-Audemer et de l'autre avec la forteresse de Montfort. Mais, comme dit Canel, il faut bien payer son tribut aux erreurs populaires ; et c'est pour ce motif que cet auteur mentionne lui-même dans son *Essai sur l'arrondissement* un « souterrain, partant de la Tour-Grise, située près du théâtre de Pont-Audemer et aboutissant au château de Montfort ». Nous avouerons franchement que ce tunnel, qui aurait eu quatorze kilomètres de long et difficilement exécutable dans la vallée, n'a jamais existé que dans l'imagination du peuple.

D'après la seconde tradition, les sires de Montfort auraient détenu leurs prisonniers de guerre dans ce château qu'on aurait nommé, pour ce motif, *les Forbannis*.

Allain de Tanney, ayant manqué en 1180 de remplir son devoir féodal auprès de son suzerain, ses revenus, situés à Corneville (alors dans l'honneur de Montfort) furent saisis et versés au trésor. Cette dernière tradition peut donc être acceptée, quoique sous certaines réserves, puisqu'elle concorde avec des faits historiques.

Nous devons, ici, faire quelques observations qui seront de circonstance, sur la dénomination : *Forbannis*, que porte toujours l'emplacement du château seigneurial de Corneville. Au Moyen-Age, « for » signifiait : *droit, juridiction*, dans les coutumes de certaines provinces. On disait anciennement : *bannir, forbannir* pour « exiler » et les personnes condamnées au bannissement étaient appelées : *forbans* ou *forbannis*.

Le chemin, qui limitait l'emplacement du château de Corneville, reliait, selon les apparences, Rouen avec Lisieux. C'était probablement un de ces chemins que devaient suivre les exilés, sans pouvoir s'en écarter, et qui ne trouvaient l'hospitalité que dans des maisons désignées à l'avance. Peut-être existait-il dans les dépendances du château un logis spécial pour les recevoir : ce qui serait une cause suffisante pour expliquer le nom sous lequel nous le connaissons.

On pourrait encore supposer que ce château, étant situé à égale distance de Pont-Audemer et de Montfort, avait été choisi par les seigneurs de ces deux villes pour y réunir un « for » qui appliquait sans doute fréquemment la peine de bannissement, et que, par la suite, il aurait été appelé le château des *Forbannis*.

Il n'y aurait aussi rien d'impossible qu'un seigneur de Corneville eût été lui-même condamné au bannissement par un « for, » et que le peuple — par dérision — ait décoché l'épithète incisive et durable de « Forbannis » à son château.

On pourrait, à ce sujet, hasarder l'hypothèse que ce nom aurait été donné à ce château seigneurial au XII^e siècle, après les événements qui résultèrent de la conjuration *Saint-Leufroy*, en 1123.

Il n'est pas douteux que le seigneur de Corneville fut gravement compromis dans cette aventure par la faute de ses puissants parents : Galeran de Pont-Audemer et Hugues de Montfort. Après la bataille du Bourgtheroulde en 1124, ces derniers furent emprisonnés en Angleterre. Le seigneur de Corneville avait dû suivre forcément ces révoltés contre l'autorité royale. Probablement, subit-il ainsi les conséquences fâcheuses de son dévouement et fut-il condamné à un bannissement temporaire, sur l'ordre de Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

Dans les anciens titres, ce château n'est jamais désigné — et, sans doute, pour cause — sous le nom de « Forbannis ». Le peuple qui avait tant souffert de cette guerre, en donnant au castel ce nom caractéristique — qui a traversé les siècles — stigmatisait peut-être de la sorte le seigneur de Corneville, qui aurait alors commis une action contraire aux lois de la chevalerie, et contribué ainsi à ses malheurs certes immérités.

Le château des Forbannis fut complètement détruit vers 1830 (1). Les ouvriers en bouleversèrent l'emplacement dans l'espoir de découvrir un trésor qui était, dit-on, caché dans des souterrains qui existaient peut-être, mais échappèrent à leurs investigations : enfin, ils abandonnèrent ces recherches après avoir dépensé beaucoup de temps et s'être donné bien du mal pour rien.

Ne regrettons point outre mesure le château des Forbannis, qui devait disparaître comme la plupart des châteaux de la même

(1) C'est M. Béranger, parent de l'auteur, qui convertit définitivement ledit terrain en prairies. Nous tenons de lui quelques renseignements précis, enregistrés d'après son témoignage, sur l'état antérieur du château, renseignements publiés au cours de cette étude.

époque. S'il n'existe plus dans la commune, en compensation l'a-t-on transporté sur le théâtre, où tout le monde peut le voir dans les *Cloches de Corneville*.

Je ne donnerai point l'analyse de cette pièce. Tout le monde connaît en effet la jolie opérette de Gabet et Clairville, et la musique de Robert Planquette, un chef-d'œuvre du maître. Grâce aux auteurs du livret et au compositeur de la partition des *Cloches*, le nom de Corneville est universellement connu et brille d'un nouveau lustre.

Malgré les dispositions qu'on a prises pour niveler l'emplacement du château des Forbannis, ses traces seront-elles encore visibles pendant de longues années ? On a pu démolir les constructions, remblayer les fossés, détruire le parc, essayer d'en faire disparaître tout vestige. Peine inutile ! Il rappellera encore longtemps aux générations futures les noms des « Corneville », des « Tanney », des « Martel », de ces seigneurs qui l'habitèrent tour à tour et qui, des siècles durant, tinrent un rang distingué parmi les grands de Normandie ; de ces seigneurs dont la vie a été marquée par des actions d'éclat et dont la gloire a rejailli sur la paroisse, contribuant ainsi, et plus que tout autre cause, à rendre le nom de « Corneville » célèbre pendant la grande époque du Moyen-Age.

G. POSTEL.



